

Wednesday, September 19th

- [Al Qarn](#)
- [Agence Djiboutienne d'Information](#)
- [Djibouti Telecom](#)
- [RTD](#)
- [La Poste de Djibouti](#)
- [Djibouti Today](#)

La Nation

1er Quotidien Djiboutien

Votre Annonce Ici? Contactez Le Service Commercial



Suivez-Nous



Facebook Page



Abonnez-vous

- [Accueil](#)
- [Actualités Nationales](#)
- [Actualités Internationales](#)
- [Economie](#)
- [Archives](#)
- [Contact](#)

Annonce: Pour toutes vos annonces ou publicités veuillez contacter le service commercial. Email :
nationdjib@gmail.com / servicecommercial.nation@gmail.com

Le point avec...Fatouma Ahmed Moussa Directrice des Affaires Juridiques au MEFI

19 septembre 2018 7 h 37 min [0 comments](#) Views: 4

« Le PPP est un des modes de la commande publique »

Un PPP est un contrat de longue durée entre une autorité publique (ministère, entreprise publique, collectivité territoriale, etc.) et un partenaire privé. Le contrat porte sur la réalisation de travaux, d'un ouvrage ou d'une infrastructure ou la fourniture d'un service d'intérêt général ou qui contribue au service public. Par exemple, un PPP pourrait concerner la construction d'un port, d'une route, d'un pont ou encore l'exploitation de lignes de bus, de ferry etc. Dans un PPP, le partenaire privé un certain nombre de risques et des responsabilités de gestion et d'exploitation ainsi que tout ou partie du financement. Concrètement le PPP peut être de deux types :

Ø Le PPP à paiement public. Dans ce PPP le partenaire privé est rémunéré par l'Etat mais la rémunération est liée à des objectifs de performance. Par exemple, la rémunération peut dépendre de la disponibilité ou de la

qualité de l'ouvrage ou du service fourni.

Ø Le PPP concessif. Dans ce PPP le partenaire privé exploite à ces risques et périls un service ou un ouvrage (bâtiment ou infrastructure) public.

Le PPP est un des modes de la commande publique. Un autre mode de la commande publique est le marché public.

La République de Djibouti a besoin d'investissements en infrastructures mais est limitée par sa capacité d'emprunt. Certains projets pourraient être préfinancés par le secteur privé. L'introduction de la technologie et de l'innovation du secteur privé afin de proposer des services publics de meilleure qualité ; L'encouragement du secteur privé à fournir les projets dans les délais et le budget impartis. Une certitude budgétaire due à la définition des coûts des projets d'infrastructure présents et à venir. La sanctuarisation de l'entretien-maintenance et/ou l'exploitation des actifs afin notamment de garantir la performance de la qualité du service rendu aux usagers. Le développement des capacités du secteur privé local par l'intermédiaire d'une participation conjointe au capital du partenaire privé avec de grandes entreprises internationales, ou comme une possibilité de sous-traitance pour les entreprises locales.

L'obtention d'un rapport qualité-prix à long terme grâce à un transfert de risques adéquat vers le secteur privé tout au long du projet. Ces avantages sont contrebalancés par des risques dus à la complexité des contrats PPP, à leur longue durée, à l'expertise importante du secteur privé, aux coûts en général plus importants d'un projet développé en PPP, etc. L'Etat a déjà conclu des partenariats à long terme avec des partenaires privés (en matière portuaire par exemple). En 2016, le gouvernement a adopté une Lettre de politique PPP qui formule ses ambitions pour l'utilisation de ces contrats. Depuis, le gouvernement a travaillé en vue de l'élaboration et l'adoption d'un cadre législatif et réglementaire, avec l'aide d'Expertise France. Le cadre juridique est composé d'une loi et de quatre décrets. Un manuel de procédure et un guide de bonnes pratiques seront adoptés et publiés sous peu.

Le cadre législatif est obligatoire : tous les contrats répondant à la définition d'un contrat de PPP y sont soumis. Le cadre juridique prévoit des règles pour l'identification des projets susceptibles d'être développés en PPP, les caractéristiques auxquelles doivent répondre les projets et la manière avec laquelle ils vont être évalués, les procédures de passation du contrat (avec en règle générale, un appel public à la concurrence) et les règles applicables à l'exécution de tels contrats. Le cadre juridique prévoit aussi une répartition des responsabilités entre les acteurs institutionnels existants ou spécialisés (comme la nouvelle Direction des PPP et la Commission de régulation des PPP).

Propos recueillis par Rachid Bayleh

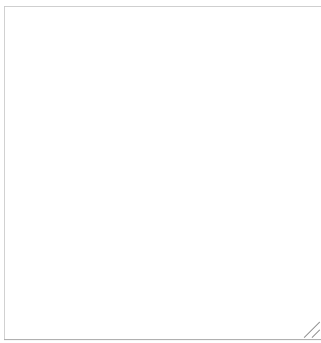
- [Tweet](#)
- 

Leave a Reply

Name (required)

E-Mail (will not be published) (required)

Website



Submit Comment

Trackbacks

Vidéos à la Une

Discours du Président de la République de Djibouti à la Convention de l'UMP le 08 Janvier 2016

Voeux du Président de la République pour l'année 2016

Could not generate embed. Please try it manually.

- [Discours du Président de la République de Djibouti à la Convention de l'UMP](#)
- [Voeux du Président de la République pour l'année 2016](#)
-

Publicité

Suivez l'Actualité sur Facebook



La Nation
8 584 mentions J'aime

J'aime cette Page

Partager

6 amis aiment ça



Recevez Notre Newsletter

Recevez les Dernières Informations Par Email - Abonnez-Vous Gratuitement !

E-mail:

Abonnement

588 readers
BY FEEDBURNER

Catégories

Catégories Sélectionner une catégorie ▼

Recherche

Recherche...

Go

10 Derniers Articles

- [IPC à Djibouti : Une hausse de 0,2% en août 2018](#)
- [Portrait Me Marie-Paule Martinet : Au service du droit](#)
- [ADDs – Validation de microprojets pour les associations d'Arta](#)
- [Bientôt à Djibouti : Tenue de la conférence internationale des transports maritimes et des docks des ports des pays d'Afrique et de la méditerranée](#)
- [OIM/SNU Prévention des abus et exploitations sexuelles : Une politique de « Tolérance Zéro »](#)
- [Le point avec...Fatouma Ahmed Moussa Directrice des Affaires Juridiques au MEFI](#)
- [Nouveau cadre légal du Partenariat Public-Privé : Des acteurs bien outillés](#)
- [SEAS/ONG Save Children : Des promesses de collaboration](#)
- [MFF – Un paquet de services essentiels pour les victimes de violence basée sur le genre](#)
- [EDITIONS DU MERCREDI 19 SEPTEMBRE 2018](#)

Communauté de La Nation

-  [Sur Facebook](#)
-  [Sur Twitter](#)
-  [Feed Rss](#)
-  [Mail](#)

- [Articles Populaires](#)
- [Articles les plus partagés](#)

1. [Développement de la Géothermie - Un rêve partagé](#) 2 comments
2. [Le Visiteur de la semaine Souleiman Barre Djama: Le patriotisme chevillé au corps](#) 2 comments
3. [Investissement étranger: Touchroad signe un mémorandum d'entente avec Djibouti](#) 2 comments
4. [Audiences du chef de l'Etat: Le Médiateur de la République remet son rapport annuel au chef de l'Etat](#) 2 comments
5. [La « Lincoln University College » de Malaisie présente ses atouts à des étudiants djiboutiens](#) 2 comments

Commentaires récents

La Nation

- [SiteMap](#)
- [Publicité & Annonces](#)
- [Archives](#)
- [Contact](#)
- [Archives](#)
- [L'équipe de la Nation](#)
- [SiteMap](#)

search:

© Copyright 2018 — [La Nation](#). All Rights Reserved